

**RAPPORT N° 91/4-04
au Conseil Municipal**

OBJET**BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 1991**

Traditionnellement, le Budget Supplémentaire est un budget d'ajustements et de reports.

Pour l'exercice 1991, compte tenu des évaluations effectuées au Budget Primitif et des efforts engagés pour la maîtrise des coûts de gestion des Services Municipaux, les ajustements proposés dans le cadre du B.S. s'avèrent relativement minimes.

Sont également repris les excédents bruts du Compte Administratif 1990 (Ville + B.H.S.), soit 8.887.781,00 F pour l'Investissement et 34.709.831,94 F pour le Fonctionnement.

PRESENTATION GENERALE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	206.088.432,83	41.471.536,46	247.559.969,29
RECETTES	191.555.637,35	56.004.331,94	247.559.969,29

Le B.S. 1991 se présente donc essentiellement comme un budget de reports ainsi que le montrent les chiffres ci-après.

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
DEPENSES	198.979.981,54	7.108.451,29	206.088.432,83
RECETTES	237.709.263,88	- 46.153.626,53	191.555.637,35

La différence entre les dépenses et les recettes totales provient du prélèvement sur le Fonctionnement qui s'élève à 14.532.795,48 F.

CHAPITRES	DETAIL DES VOTES	
900	UNANIMITE 6 abstentions	-dont 2 votes par procuration-
901	UNANIMITE 2 abstentions	-dont 1 vote par procuration-
902	UNANIMITE 2 abstentions	-dont 1 vote par procuration-
903	UNANIMITE 6 abstentions	-dont 2 votes par procuration-
904	UNANIMITE 2 abstentions	-dont 1 vote par procuration-
905	UNANIMITE 2 abstentions	-dont 1 vote par procuration-
906	UNANIMITE 4 abstentions	-dont 2 votes par procuration-
908	UNANIMITE 4 abstentions	-dont 2 votes par procuration-
909	UNANIMITE	
911	UNANIMITE 2 abstentions	-dont 1 vote par procuration-
914	UNANIMITE	
925	UNANIMITE 2 abstentions	-dont 1 vote par procuration-
927	UNANIMITE 2 abstentions	-dont 1 vote par procuration-

SECTION D'INVESTISSEMENT 2 abstentions	UNANIMITE -dont 1 vote par procuration-
--	---

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 02 AOUT 1991

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



RECUEIL DES DELIBERATIONS - 9 AOUT 1991

CHAPITRES	DETAIL DES VOTES	
930	UNANIMITE 2 abstentions	-dont 1 vote par procuration-
931	UNANIMITE	
932	UNANIMITE 2 abstentions	-dont 1 vote par procuration-
934	UNANIMITE	
936	UNANIMITE 2 abstentions	-dont 1 vote par procuration-
940	UNANIMITE 4 abstentions	-dont 2 votes par procuration-
942	UNANIMITE	
943	UNANIMITE	
944	UNANIMITE	
945	UNANIMITE	
951	UNANIMITE	
955	UNANIMITE	
968	UNANIMITE	
970	UNANIMITE	
977	UNANIMITE 2 abstentions	-dont 1 vote par procuration-

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MAJORITE
1 opposition	
4 abstentions	-dont 2 votes par procuration-

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 02 AOUT 1991

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

- 9 AOUT 1991



II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	EXCEDENT	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
DEPENSES	-	25.449.958,46	16.021.578,00	41.471.536,46
RECETTES	34.709.831,94	13.914.500,00	7.380.000,00	56.004.331,94

D'où un prélèvement pour la Section d'Investissement de 14.532.795,48 F.

Les dépenses nouvelles de Fonctionnement peuvent être détaillées par nature comme suit :

60 - Denrées et fournitures	19.600
615 - Rémunérations diverses	666.000
63 - Travaux et services extérieurs.....	4.250.583
64 - Participations et contingents.....	381.275
65 - Allocations et subventions	984.000
657 - Subvention pour frais de personnel.....	8.000.000
66 - Frais de gestion générale et transports.....	1.670.120
82 - Admission en non-valeur	50.000
T O T A L	16.021.578

En recettes, les propositions nouvelles sont les suivantes :

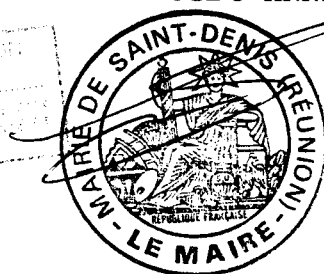
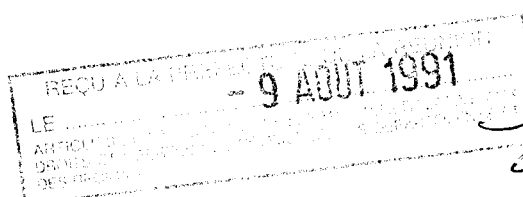
- Produits exceptionnels Service Restauration Scolaire	-1.100.000
- Participation de l'Etat pour l'encadrement des C.E.S.	250.000
- Participation Direction Interministérielle des Villes pour Produit audiovisuel.....	30.000
- Participation Contrat de Ville pour étude Diagnostic Sécurité.....	200.000
- Remboursement personnel communal.....	8.000.000
T O T A L	7.380.000

Le détail de toutes les opérations en dépenses et en recettes vous est donné dans les documents joints.

Pour la Section d'Investissement, des fiches explicatives sont annexées au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 91/4-04
du Conseil Municipal
en séance du samedi 27 juillet 1991

OBJET

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 1991

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/4-04 du Maire ;

Vu le rapport de Gilbert GERARD, 5ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE sur la SECTION D'INVESTISSEMENT
(2 abstentions -dont 1 vote par procuration-)

et à la MAJORITE sur la SECTION DE FONCTIONNEMENT
(4 abstentions -dont 2 votes par procuration- / 1 opposition)

adopte le Budget Supplémentaire de 1991 qui s'élève en dépenses et en recettes à 247 559 969,29 F (confer le détail du vote par chapitre en annexe).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 02 AOUT 1991

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

